

—Au cours de la discussion sur le budget qui se poursuit depuis un certain temps à la Chambre française, des déclarations importantes ont été faites au sujet de la politique intérieure et extérieure de la France. Nous en relevons quelques unes qui offrent un intérêt spécial au point de vue catholique.

Dans son grand discours du lundi 23 janvier, M. Delcassé, ministre des Affaires Etrangères, a eu à s'expliquer sur la question du protectorat catholique de la France en Orient. Il l'a fait de façon très nette.

Nous citons d'après le texte officiel du discours :

Cependant d'autres intérêts réclamaient la sollicitude du gouvernement. Tous les rapports de nos agents en Orient, confirmés par les témoignages des Français que des causes diverses y avaient amenés, constataient les périls qu'y courait notre situation. Ils signalaient que l'influence que nous tenions d'un protectorat plusieurs fois séculaire était menacée, que ce protectorat lui même était battu en brèche.

Profitant d'une question qui me fit l'honneur de m'adresser, le 11 juillet dernier, notre très distingué collègue, M. Denys Cochin, je répondis avec l'approbation de la Chambre que, résolu à assumer toutes les obligations du protectorat, j'entendais également, sans idée vexatoire ou même simplement désobligeante envers qui que ce soit, en maintenir tous les droits, droits que l'Europe elle même au Congrès de Berlin, a formellement reconnus et réservés.

Une condition essentielle de succès, c'était la manifestation de l'accord étroit de l'Eglise latine et de la puissance protectrice ; et le monde fut bientôt convaincu que cet accord était solidement établi, quand on vit que le Saint-Siège ne voulait pas cesser de recourir à la France pour la protection des intérêts dont il a la garde ; quand, quelques jours plus tard, il apprit que, pour la première fois depuis sa création, notre fête nationale avait été célébrée solennellement dans toutes les églises du Levant, au milieu du concours joyeux de nos nationaux et de nos protégés ! quand enfin, plus récemment, on entendit, non plus un préfet passager de la Propagande, mais le Chef suprême de l'Eglise lui-même, affirmer, dans un document depuis longtemps connu du gouvernement de la République, sa résolution ferme et persévérante de ne rien faire qui pût porter atteinte à des privilèges dont l'Eglise est la première à bénéficier. (*Applaudissements.*)

Le lendemain, répondant à M. Dejeante, qui protestait contre les subventions accordées aux établissements religieux d'Orient, M. Delcassé disait ;

Je regrette sincèrement de ne pas pouvoir donner satisfaction à notre honorable collègue, M. Dejeante. Voyez comme nous sommes peu d'accord ! Comme l'a très bien constaté M. le rapporteur spécial du budget des affaires étrangères—loin d'être réduit, ce chapitre devrait être au contraire considérablement augmenté. (*Applaudissements.*)